



## GROUPE DE TRAVAIL « ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'INSPECTION EN ABATTOIR » 19 juin 2019

Représentaient l'UNSA : Martine HARNICHARD, Franck GARRIGUES et Alain BOUNHOURE

Ce deuxième groupe de travail a porté sur les trois derniers axes proposés par l'étude OMM.

### **Axe 4 : renforcer la formation et optimiser les recrutements**

#### **Renforcer la formation des vétérinaires officiels (VO)**

Il est prévu de renforcer le volet formation consacré à la gestion des équipes et au management pour les vétérinaires officiels cadre de proximité notamment pour les non titulaires pas toujours au fait du contexte administratif.

Un dispositif de tutorat a été mis en place en 2018 à la prise de poste des sorties de l'ENSV. Ce dispositif sera reconduit.

*L'UNSA attire l'attention sur l'intérêt de généraliser ce dispositif à toutes les prises de postes même pour les VO non titulaires.*

#### **Renforcer la formation initiale et continue des techniciens titulaires :**

La formation des T1 va passer de 6 à 16 semaines à compter de la rentrée prochaine, ils seront accueillis à l'INFOMA en deux groupes, le premier en septembre 2019 et le second en janvier 2020. Le but est de leur assurer une meilleure formation, un régime indemnitaire sera prévu pour compenser les frais occasionnés par cette durée de présence obligatoire.

La formation continue devra être orientée sur les aspects pratiques du métier (exemple lésions) et organisée en région. Un travail est engagé sur la mise à jour des référentiels métiers, des mallettes de formation et la mise en place d'un tutorat.

Les tuteurs pourront s'appuyer sur un vade-mecum générique d'inspection en abattoir.

*L'UNSA propose que la mission de tuteur soit reconnue et valorisée dans la fiche de poste et dans la cotation RIFSEEP.*

#### **Optimiser les recrutements**

Le PrAB (préparation aux concours de catégorie A et B) constitue une des voies de recrutement des techniciens. Ce dispositif a permis à 7 agents recrutés sur critères sociaux en 2019 de se présenter au concours après une préparation en alternance entre un poste en abattoir et l'INFOMA. Ce dispositif est en cours d'évaluation avant sa reconduction en 2020.

Il existe aussi une classe de préparation intégrée à l'INFOMA pour préparer le concours (environ 20 places). Le taux de réussite de ces candidats est en constante augmentation.

Les VO devraient être systématiquement associés au recrutement des techniciens contractuels.

L'évolution actuelle de la Fonction Publique entraînera une harmonisation des règles applicables aux contractuels (passage en CDI au bout de 6 ans)

*L'UNSA estime que cet assouplissement, s'il présente un intérêt pour les équipes à court terme, risque d'entraîner un recours systématique au contrat précaire en lieu et place des postes de fonctionnaires titulaires.*

### **Axe 5- Renforcer les relations siège - abattoir**

Les échanges de pratiques entre abattoir devraient être organisés de manière régulière, ceci permet d'étendre les relations professionnelles et de rompre l'isolement des agents en abattoir.

Les bonnes pratiques devraient être diffusées par les RNA (réfèrent national abattoir) et en collaboration avec les CRAQ (chargé de mission régional assurance qualité).

Les RNA devraient participer aux réunions d'échange régionales.

Pour les EPI (équipement de protection individuelle), un marché national est en place.

Un dispositif de prévention des TMS en abattoir est piloté par le CHSCT Ministériel. Un marché public a été passé afin d'assurer des prestations d'étude ergonomiques lors des créations ou rénovations des chaînes d'abattage.

*L'UNSA rappelle que, lorsque dans les équipes des aménagements de postes sont concédés à certains agents sans reconnaissance officielle, le reste de l'équipe est amené à compenser et à se mettre en danger. C'est le début du cercle vicieux des TMS. Il est primordial de combattre les TMS à la source avant leur apparition.*

*L'UNSA salue l'initiative concernant la prise en compte de l'ergonomie sur les créations ou rénovations, mais souhaiterait une évaluation de l'ergonomie des postes d'inspection dans tous les abattoirs afin d'établir un diagnostic global des situations.*

### **Axe 6 - Améliorer les conditions matérielles**

Le sujet de l'informatisation des services est primordial et les meilleures conditions devraient être fournies pour une saisie le plus en amont possible (tablettes sur chaîne).

*L'UNSA estime qu'en l'état le réseau existant dans les abattoirs présente des insuffisances préjudiciables au bon fonctionnement sans parler des doutes sérieux sur la faisabilité de la saisie sur chaîne avec SI2A !*

Il est primordial que les protocoles cadres soient mis en place et que les services de terrain soient associés à la négociation.

Les locaux mis à disposition sont bien souvent inadaptés.

*L'UNSA ajoute qu'une attention particulière doit être apportée afin d'améliorer les conditions de nettoyage des locaux lors de la passation des marchés publics. Actuellement, la plupart des prestations sont insuffisantes, ce qui amène les agents à assurer eux même l'entretien de ces locaux.*

Certains postes de travail sont dangereux. Ces situations doivent faire l'objet de signalement en CHSCT pour information officiellement la hiérarchie.

De même, les réseaux RNA, CRAQ et ISST (Inspecteur de santé et de sécurité au travail) doivent signaler les situations anormales.

*L'UNSA précise que la modulation de la redevance sanitaire, accordée lors de la signature du protocole cadre, n'a pas le même impact sur un abattoir industriel et un petit abattoir ce qui freine la négociation d'un document qui reste facultatif. Une augmentation de l'attrait financier serait de nature à améliorer le rapport de force (augmentation de la redevance ou de sa part modulable).*

Une évaluation va être menée sur le manque d'adaptation de l'outil CASPER aux rythmes de travail en abattoir. De nombreuses difficultés sont signalées notamment pour les postes mixtes abattoir /autre mission.

*L'UNSA estime que c'est à l'outil de s'adapter aux réalités du travail en abattoir.*

Les agents doivent se limiter au travail qui leur est dévolu et ne pas réaliser les tâches qui incombent au professionnel.

Le ministère défendra, dans le cadre des évolutions du temps de travail dans la Fonction Publique, la dérogation permettant un temps de travail fixé à 32 heures hebdomadaires pour les agents d'inspection sur chaîne en abattoir.

**Une réunion d'évaluation de l'avancement de ces chantiers est prévue en fin d'année 2019.**